



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ecstasy

Question écrite n° 51242

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le bilan fait par la direction régionale des douanes en matière de saisie de produits illicites durant l'année 2003. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la quantité d'ecstasy saisie dans le département du Vaucluse. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

L'organisation territoriale de l'administration des douanes est régionale. Le département de Vaucluse dépend de la direction régionale des douanes et droits indirects de Provence, qui regroupe également une partie du département des Bouches-du-Rhône et le Var. La direction régionale de Provence participe pleinement à la lutte contre le trafic illicite de produits stupéfiants. Ainsi, au titre de l'année 2003, outre les constatations réalisées en matière de cannabis pour lesquelles cette direction occupe le 8e rang du bilan national douanier, les services de cette circonscription ont appréhendé 1 013 cachets d'ecstasy. La modestie de ce dernier résultat s'explique par la position géographique de cette direction qui se trouve être très éloignée des principales sources d'approvisionnement de cette drogue de synthèse que sont les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Par ailleurs, les voies d'acheminement de cette drogue ne traversent guère le territoire de cette circonscription, ce qui explique le nombre restreint de constatations réalisées par les services sur ce produit. En effet, en 2003 près de 70 % des saisies d'ecstasy sont intervenues dans le nord de la France, la Grande-Bretagne apparaissant comme le principal pays de destination de ce produit stupéfiant.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51242

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8957

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 329